septembre - octobre 2012

RADAR

Association des détaillants en alimentation du Québec

Hausse de la valeur de la consigne :

Quand l'émotion dépasse la raison

page 10

Le lancement en image

page 7

Vente de tabac aux mineurs

page 20

Classement des labels de qualité

page 14

Place du Parc, 300, Léo-Pariseau, bureau 1100, Montréal (Québec) H2X 4C1 • Envoi de poste publication 40013299

SOMMAIRE

3 Points de vue

4 Section membres-fournisseurs (SMF)

5 **Temple de la renommée de l'A.D.A.**
- Nomination Provigo

7 Lancement du concours *Les Aliments du Québec dans mon panier!*

8-9 Formulaire d'inscription du congrès de l'A.D.A.

10-13 **SUIVI DE DOSSIERS :**

10 **Environnement**
- Hausse de la valeur de la consigne : Quand l'émotion dépasse la raison

11 **Élection provinciale**
- Un gouvernement minoritaire péquiste

11 **Alcool**
- Modernisation de la Loi sur les permis d'alcool : Mort au feuilleton mais…

12 **Tabac**
- Contrebande de tabac : 3 nouvelles équipes passent à l'action

12-13 **Mode de paiement**
- États-Unis : Règlement de 6 G$ pour les frais touchant les cartes de crédit
- Paiement mobile : La vulnérabilité des téléphones portables démontrée

13 **Encadrement législatif**
- LCSPC : Rencontre imminente

13 **Loterie en ligne**
- Les détaillants : Un rouage important dans la vente de loteries

14-15 **ENJEUX**
- Classement des labels de qualité
- Retrait du 1¢
- Sacs de plastique

17 **Chronique environnement**
- Le développement durable c'est quoi ?

20-21 **Dossier spécial**
- Vente de tabac aux mineurs : conseils et trucs utiles

23 **Chronique prévention**
- Peut-on changer?

27 **Chronique placement**
- Versement d'un dividende et effet des réinvestissement

29 **Chronique RH**
- Être informé, c'est se donner le pouvoir de prévenir et d'agir!

31 **Actualité des TCAQ**

Association des détaillants en alimentation du Québec

Fondée en 1955, l'Association des détaillants en alimentation du Québec (A.D.A.) est la seule association qui représente l'ensemble des détaillants propriétaires en alimentation du Québec. Sa mission est de défendre et représenter leurs intérêts professionnels, sociopolitiques et économiques quels que soient leur bannière et le type de surface qu'ils opèrent.

Les articles publiés dans le RADAR relèvent de la responsabilité exclusive de leurs auteurs. Toute reproduction de textes ou extraits n'est permise que sur autorisation et doit porter la mention « Reproduit de la revue RADAR ».

300, rue Léo-Pariseau, bureau 1100
Montréal (Québec) H2X 4C1

Téléphone : (514) 982-0104 1 (800) 363-3923
Télécopieur : (514) 849-3021 info@adaq.qc.ca

www.adaq.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN : 1708-4776

Éditeur
Florent Gravel
fgravel@adaq.qc.ca

Comité de rédaction
Mathieu Fraser
mfraser@adaq.qc.ca

Pierre-Alexandre Blouin
pblouin@adaq.qc.ca

Conception, infographie
IntraMédia
Hélène Ouellet
houellet@datamark.ca

Correction d'épreuves
Traduction méMOTS
traductions@memots.com

Illustration
Jacques Laplante
jacques@jacqueslaplante.com

Impression
IntraMédia

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité exécutif
Daniel Choquette, *Président*
Dominic Arsenault, *Vice-président*
André Forget, *Trésorier*
Michel Dépatie, *Secrétaire*

Administrateurs
Caroline Bouchard
Jonathan Champagne
Marcel Clermont
Bruno Desrochers
Yan Gladu
Guillaume Laroche
Caroline Leduc
Jean-François Marcoux
Ginette Reid
Mario Sauvé
Christian St-Jacques

PERMANENCE DE L'A.D.A.

Florent Gravel *Président-directeur général*
Pierre-Alexandre Blouin *Vice-président, Affaires publiques*
Ginette Desjardins *Adjointe au président-directeur général*
Mathieu Fraser *Conseiller, Communications et affaires publiques*
Louise Gravel *Directrice, Événements et base de données*
Manon Dextras *Directrice, Finances et administration*

POINTS DE VUE

Daniel Choquette
Président du conseil

Jusqu'où le vent nous mènera

Bonjour amis et collègues,

Que d'événements sont arrivés depuis notre dernier RADAR! Le principal étant le lancement, en grande pompe, du concours : Les Aliments du Québec dans mon panier ! Les nombreux invités ont apprécié le magnifique décor du Port de Québec et qui plus est, ils ont pu voir le fameux bateau qui amènera le grand gagnant du volet consommateur aux Îles-de-la-Madeleine. Une fois de plus, notre PDG a réussi à faire rire l'auditoire en prononçant un discours mémorable (presque sans notes). Quel orateur ce Florent!

La consigne

Un sujet qui nous préoccupe c'est temps-ci est le possible élargissement de la consigne. Lors de récentes sorties publiques, le ministre de l'Environnement, M. Pierre Arcand, a annoncé son intention d'augmenter la consigne de 5¢ à 10¢ et mentionné ne pas fermer la porte à un possible élargissement.

Collègues détaillants, avez-vous idée du nombre de bouteilles d'eau au format de 500 ml qui se vend par semaine au Québec? Qui plus est, combien de caisses sont vendues à l'extérieur de nos commerces (pharmacies, quincailleries, club entrepôt et autres grandes surfaces) sans que ceux-ci n'aient nécessairement n'obligation de les reprendre? Comment allez-vous réagir lorsque vous serez obligé de récupérer TOUS ces contenants en plus de ceux déjà consignés?

Avec un service de collecte qui s'effectue au compte goûte et des espaces d'entrepôts restreints qui regorgent de contenants consignés, difficile d'être aussi optimiste que le ministre Arcand envers l'élargissement de la consigne. Puisque la consigne n'est qu'une forme de recyclage et non LE recyclage en soi, au final, ce que devrait privilégier le ministre c'est de supporter un système qui permet de récupérer le plus de matière possible avec le plus faible impact environnemental et au plus faible coût possible. Bien que nous, détaillants, portons sur nos bras le système de consigne depuis ses débuts, nous n'avons jamais eu la démonstration « logique » que la consigne répondait à ses critères. Il s'agit donc d'un dossier que nous suivrons de près en espérant que le vent tourne du bon côté.

Le vent dans les voiles

Si ce n'est déjà fait, je vous invite à vous inscrire en grand nombre à notre 57e congrès annuel qui aura lieu les 9, 10 et 11 novembre prochains. Pour l'occasion, on vous donne rendez-vous dans la magnifique région de Charlevoix au Manoir Richelieu. Cette année, le thème du congrès est « L'A.D.A. a le vent dans les voiles ». Loin d'être anodin, ce choix est tout à fait représentatif de la place qu'occupe l'A.D.A. dans l'industrie. Cependant, la force de l'A.D.A. est directement proportionnelle à votre implication et au support de vous tous détaillants. Levons l'ancre ensemble et ouvrons grandes les voiles afin de débuter cette nouvelle année « le vent dans les voiles ».

En espérant que vous serez nombreux!

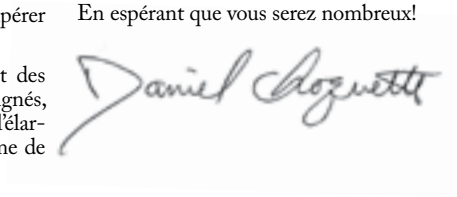

Florent Gravel
PDG

Nous avons appris récemment le départ de M. Léopold Turgeon, directeur général adjoint de Loto-Québec. Celui-ci relèvera très bientôt un nouveau défi dans le merveilleux monde du commerce de détail. Je tiens à le remercier pour sa grande collaboration envers notre association et nos membres dans les dossiers pas toujours faciles que nous avons eu à traiter ensemble. Nous lui souhaitons le meilleur succès dans ses nouvelles fonctions et l'assurons de notre entière collaboration.

En ce qui concerne notre concours « *Les Aliments du Québec dans mon panier* », je suis fier que celui-ci ait suscité un tel engouement auprès des consommateurs. Nous avons reçu plus de 30,000 inscriptions! Dix consommateurs se sont mérité un panier de produits « *Aliments du Québec ou Aliments préparés au Québec* » d'une valeur de 250 $ ou de 500 $, dépendant de la présence ou de l'absence du logo sur l'emballage. Le dernier prix à gagner est une croisière sur le St-Laurent, de Montréal aux Îles-de-la-Madeleine, d'une valeur approximative de 5,000 $.

Un merci très spécial au CPAQ ainsi qu'au MAPAQ pour avoir cru dans notre projet et sans qui cette belle aventure n'aurait été possible. Avec de tels résultats, nous espérons avoir la chance de répéter ce concours l'année prochaine. Grâce à ce concours, plusieurs fournisseurs ont inscrit leurs produits à la base de données d'Aliments du Québec et certains autres ont en plus, ajouté le logo sur leurs produits. Quelle belle réussite!

Merci à Metro, Richelieu et Provigo qui ont annoncé notre concours à l'intérieur de leur circulaire.

Pour ce qui est du deuxième volet du concours, qui s'adressait aux détaillants/fournisseurs, nous avons été aussi très choyés, car nous avons reçu près de 160 inscriptions. Début octobre, un jury sélectionnera les trois gagnants, dont les noms seront dévoilés à notre prochain congrès. Ces gagnants se feront aussi reconnaître lors d'une des émissions de « Par-dessus le marché » diffusée à V télé.

Un merci très spécial aux équipes de M. Christian Bourbonnière de chez Metro qui ont incité plusieurs de leurs détaillants à s'inscrire à notre concours. D'ailleurs, voici en détail la liste des inscriptions par bannières.

94	Metro	2	Axep
45	IGA	1	Bonichoix
10	Provigo	1	Intermarché
3	Indépendant		

Nous vous invitons fortement à aller visiter notre site internet pour consulter la carte interactive où vous pourrez non seulement connaître les détaillants participants, mais voir les photos de l'exécution en magasin. La créativité des détaillants/fournisseurs nous démontre l'originalité de ces derniers lorsque vient le temps de surprendre le consommateur

Merci à vous tous qui avez participé à notre premier concours et nous espérons que lors du prochain, vous serez encore plus nombreux à vous inscrire et surtout, à nous surprendre avec vos étalages hors de l'ordinaire!

N'oubliez pas que nous vous attendons en très grand nombre lors de notre prochain congrès qui lui aussi vous surprendra, tout comme l'année dernière. Demandez à vos confrères, ils vous le confirmeront. C'est un rendez-vous à ne pas manquer, les 9-10-11 novembre prochain au magnifique Manoir Richelieu.

À bientôt.

SECTION MEMBRES-FOURNISSEURS

Congrès de l'A.D.A.
Un événement à ne pas manquer!

Cette année, pour son 57e congrès annuel, l'A.D.A. vous convie au Manoir Richelieu situé dans la magnifique région de Charlevoix. Encore une fois, nous avons tout un programme pour vous!

Durant cette fin de semaine, la section membres-fournisseurs (SMF) profitera de l'occasion pour tenir son assemblée annuelle. Cet événement est l'endroit de prédilection pour faire valoir vos commentaires sur les enjeux qui touchent notre industrie. De plus, les membres-fournisseurs sont invités à élire les membres de notre comité de direction pour l'année prochaine. Tel que le stipule notre règlement, six sièges seront laissés vacants.

Promotion

Certains d'entre vous seront heureux d'apprendre que Florent et moi avons décidé de relancer notre promotion « ***Invitez un détaillant et économisez*** ». Vous avez jusqu'au 30 septembre 2012 pour profiter de cette chance unique d'inviter vos collègues détaillants de petites surfaces pour la moitié du prix régulier. Ne manquez pas cette occasion en or de créer des liens d'affaires dans un environnement convivial et récréatif.

Temple de la renommée

Outre les conférences qui risquent fort de susciter votre intérêt, vous devez absolument être présent pour la première édition du Temple de la renommée des membres-fournisseurs. Les lauréats seront intronisés durant la soirée du vendredi. Ne manquez pas ça!

En terminant, je voudrais en profiter pour féliciter, au nom de la SMF, les intronisés du Temple de la renommée des détaillants : MM. Jacques Lacas (IGA), Réal Provencher (Provigo), Raymond Drouin (Metro) et Michel Paré (Boni-Soir). Je profite également de l'occasion pour réitérer l'importance d'être présent à ce prestigieux gala en compagnie de votre conjoint(e) afin de souder des liens si forts qu'aucun vent ne pourra dénouer.

Au plaisir de vous y rencontrer!

Daniel Fradette

Comité de direction des membres-fournisseurs de l'A.D.A.

Président

DANIEL FRADETTE
PepsiCo Canada

Vice-président

MARC SAUVAGEAU
Acosta Québec inc.

Trésorier

JEAN-FRANÇOIS COURCHESNE
Groupe Chagall inc.

Secrétaire

GÉRALD CAYOUETTE
Les Aliments de consommation Maple Leaf

RICHARD AYOTTE
Agropur Division Natrel

CHRISTIAN BÉRUBÉ
Meilleures Marques ltée/ Groupe St-Hubert

STÉPHANE G. BOUCHARD
Distribution Régitan Limitée

DOMENIC J. MANCUSO
Saputo inc.

LUC JETTÉ
Brasserie Sleeman ltée

MARTIN PAYANT
Unilever Canada inc.

Représentant des détaillants

CHRISTIAN JASMIN
IGA Famille Jasmin/ Marché Au Chalet Inc.

Nomination au
Temple de la Renommée A.D.A. 2012

Les représentants de la bannière Provigo sont heureux de dévoiler le lauréat 2012 du Temple de la renommée de l'A.D.A. D'un commun accord, ils ont choisi M. Réal Provencher, co-propriétaire du Provigo Robert situé à Montréal.

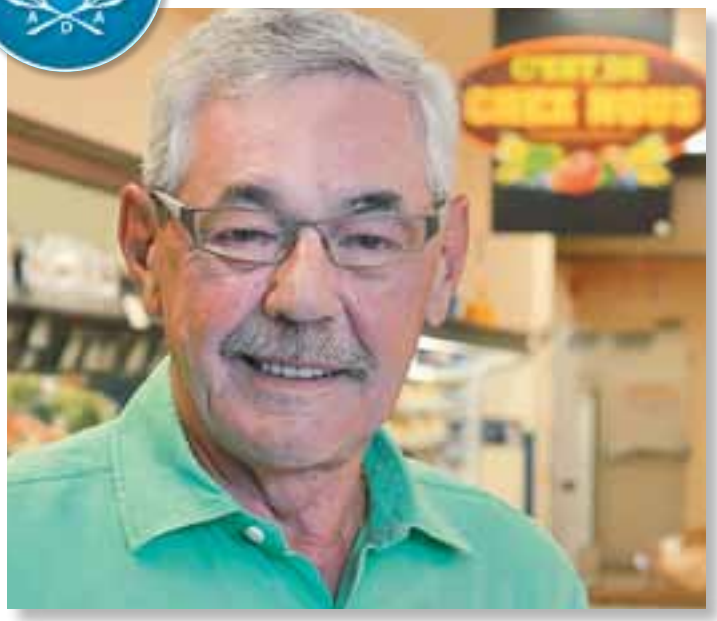

M. Réal Provencher ▶
Co-propriétaire du Provigo Robert (Montréal)

Notre force c'est vous !
Partagez vos commentaires

sur notre page Facebook
facebook.com

sur notre compte Twitter
twitter.com/ADAquebec

Détaillants en alimentation, vous savez que les consommateurs d'ici sont de plus en plus nombreux à opter pour les aliments du Québec ! **Plus de 14 500 produits** affichent déjà les logos Aliments du Québec et Aliments préparés au Québec et l'industrie innove sans cesse pour offrir de nouveaux produits tout au long de l'année.

Merci de faire **toujours le bon choix** en privilégiant et en mettant en valeur les aliments d'ici. **Vos choix comptent pour beaucoup dans l'économie du Québec.**

Chantal Fontaine

Québec

ÉVÈNEMENTS

CONCOURS

Lancement du concours
Les Aliments du Québec dans mon panier!

Le 21 juin dernier, l'A.D.A. a convoqué les médias ainsi que les principaux acteurs de notre industrie au Port de Québec pour le lancement du concours « Les Aliments du Québec dans mon panier! » C'est dans une ambiance festive et un décor magnifique que les invités ont pu prendre un cocktail à bord du bateau qui amènera le grand gagnant du volet consommateur aux Îles-de-la-Madeleine.

L'A.D.A. se réjouit du soutien du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que d'Aliments du Québec à notre initiative. Il s'agit d'un concours nouveau genre qui met de l'avant le savoir-faire des détaillants en matière de mise en marché des Aliments du Québec et récompense les consommateurs pour leurs bons réflexes d'achats.

Pour plus d'information, consultez le **www.concoursalimentsduquebec.com**.

CONCOURS
LES ALIMENTS DU QUÉBEC
dans mon panier!

Crédit photo : Éric Labonté, MAPAQ

De gauche à droite : Daniel Choquette (président de l'A.D.A.), Pierre Corbeil (ex-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec), Chantale Fontaine (porte-parole d'Aliments du Québec) et Florent Gravel (PDG de l'A.D.A. et président d'Aliments du Québec)

Crédit photo : Éric Labonté, MAPAQ

Les invités ont apprécié le cocktail sur le bateau du CTMA qui amènera les gagnants du volet consommateur aux Îles-de-la-Madeleine. De gauche à droite : Frédéric Tremblay (président, Association des micro-brasseries du Québec), Johanne Carrier (productrice de l'émission Ça va brasser), Chantale Fontaine (porte-parole d'Aliments du Québec)

Crédit photo : Éric Labonté, MAPAQ

Pierre Corbeil (ex-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec) au moment d'annoncer l'important soutien financier du gouvernement à cette initiative de promotion des aliments du Québec.

Crédit photo : Éric Labonté, MAPAQ

Chantale Fontaine (porte-parole d'Aliments du Québec) au moment de présenter la publicité du volet consommateur qui fut diffusée sur les ondes de V dans le cadre de l'émission Par-dessus le marché.

Crédit photo : Éric Labonté, MAPAQ

Daniel Choquette (président de l'A.D.A.), qui rappelle le rôle important des détaillants en alimentation dans la mise en marché des produits locaux.

L'ADA... A LE VENT DANS LES VOILES !

57E CONGRÈS ANNUEL
9,10 ET 11 NOVEMBRE 2012
FAIRMOUNT MANOIR RICHELIEU, LA MALBAIE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

❑ Détaillant
❑ Fournisseur

Inscription complète *

❑ **Congrès annuel**
3 jours

❑ **Escouade jeunesse**

Inscription à la carte *

Vendredi
❑ Cocktail, souper, intronisation membre fournisseur, résultat du concours et spectacle Luc Langevin

Samedi
❑ Déjeuner, conférences, cocktail, dîner, Gala et soirée ballroom

Dimanche
❑ Déjeuner-conférence

** Valide pour 2 personnes*

Entreprise

Nom et prénom (délégué(e))

Nom et prénom (conjoint(e))

Adresse

Ville

Province

Code Postal

Courriel

Téléphone

Télécopieur

Cellulaire

Escouade jeunesse

Nom et prénom (enfant) Age

Nom et prénom (enfant) Age

Nom et prénom (enfant) Age

Allergies alimentaires ❑ oui ❑ non

précisez

Total avant taxes

❑ Visa ❑ Master Card ❑ Chèque à l'ordre de A.D.A. ❑ Facturez-moi

Nom du détenteur

No de carte Date d'expiration

Signature

Important : Vous devez réserver vos chambres avec Fairmont Manoir Richelieu avant le 1er novembre.

Annulation : Vous devez envoyer un avis écrit à l'A.D.A. avant le 5 octobre 2012 afin de recevoir un remboursement complet moins les frais d'inscription de 75 $ perçus par délégué(e).

Aucun remboursement après le 5 octobre 2012; les substitutions sont acceptées. Le paiement complet doit être fait pour que l'inscription soit valide.

Les frais doivent être acquittés avant le 19 octobre 2012.

Retournez ce formulaire d'inscription à Louise Gravel :

Par télécopieur : 514 849-3021 **Par courriel :** lgravel@adaq.qc.ca
Par la poste : 300, rue Léo Pariseau, bur. 1100, Place du Parc, Montréal (QC) H2X 4C1

Vendredi : Cocktail d'ouverture, souper, **Temple de la renommée des membres-fournisseurs, dévoilement des gagnants du concours *Les Aliments du Québec dans mon panier !*** et spectacle de Luc Langevin.

Samedi : Déjeuner, tables rondes, dîner-buffet, conférences, cocktail, souper, **Gala Temple de la renommée de l'A.D.A.**

Dimanche : Déjeuner-conférence

** programmation sujet à changement*

Du 9 au 11 novembre 2012
au Fairmount Manoir Richelieu
La Malbaie

COÛTS inscription complète (avant taxes)

DÉTAILLANT

AVANT le 30 septembre 2012

	Membre (*)	Non-membre
Dépanneur	400 $	500 $
Épicerie – de 6000 pi2	600 $	700 $
Épicerie + de 6000 pi2	800 $	900 $

APRÈS le 30 septembre 2012

	Membre (*)	non-membre
Dépanneur	600 $	800 $
Épicerie – de 6000 pi2	800 $	1000 $
Épicerie + de 6000 pi2	1000 $	1200 $

FOURNISSEUR

AVANT le 30 septembre 2012

Membre (*)	1 350 $
Non-membre	1 800 $

APRÈS le 30 septembre 2012

Membre (*)	1 800 $
Non-membre	2 050 $

(*) cotisation payée

COÛTS inscription à la carte (avant taxes)

Vendredi	Détaillant	325 $/pers.
	Fournisseur	700 $/pers.
Samedi	Détaillant	450 $/pers.
	Fournisseur	1 000 $/pers.
Dimanche	Détaillant	225 $/pers.
	Fournisseur	450 $/pers.

ESCOUADE JEUNESSE pour les 2 à 13 ans

Activités, ateliers et sorties sont prévues pour amuser les enfants tout au long du congrès.

Vendredi
Souper et activité en soirée

Samedi
Journée d'activité comprenant le déjeuner, le dîner et le souper

Dimanche
Brunch de clôture

COÛTS inscription Escouade jeunesse (avant taxes)

175 $ + taxes pour le premier enfant

125 $ + taxes pour les enfants additionnels

Réservation des chambres
En ligne : https://resweb.passkey.com/go/addeadq
Sans frais : 1 800 441-1414

N'oubliez pas de mentionner notre code de groupe ADAQ11

SUIVI DE DOSSIERS

Voici un aperçu des développements de certains dossiers que nous menons et des nouvelles d'actualités reliées à votre secteur d'activités. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire ou encore pour nous transmettre des renseignements qui nous permettront de mieux documenter nos dossiers.

ENVIRONNEMENT

Hausse de la valeur de la consigne : Quand l'émotion dépasse la raison

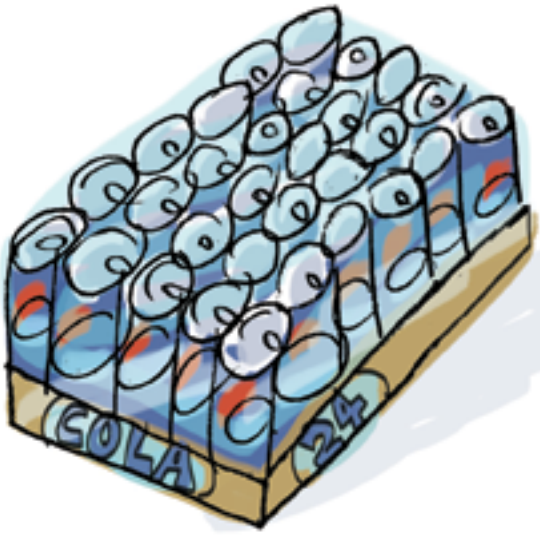

Prétextant vouloir augmenter le taux de récupération des contenants consignés, le gouvernement du Québec a annoncé, en juin dernier, son intention de doubler la valeur de la consigne. Concrètement, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, a confirmé que d'ici la fin de 2012 les contenants consignés passeront de 5 à 10 cents.

Alors que certains ont salué cette décision, plusieurs autres, comme l'A.D.A., sont plutôt demeurés perplexes de voir le ministre poser un tel geste. Cette décision va totalement à l'encontre de la recommandation du rapport de la *Commission des transports et de l'environnement* de 2008 et elle risque de nuire à l'atteinte des objectifs de la Politique sur la gestion des matières résiduelles dévoilée l'an passé.

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement est le fruit d'un important exercice parlementaire au cours duquel près de 50 personnes et groupes, dont l'A.D.A., se sont fait entendre à l'Assemblée nationale.
La conclusion du rapport est on ne peut plus claire. La Commission recommande au gouvernement de privilégier un système unique basé sur la collecte sélective pour la récupération des contenants à remplissage unique.

Certes, le système de consigne bénéficie d'un appui favorable de la population qui, au fil du temps, a su intégrer la consigne comme mode de recyclage. Toutefois, nous attendons d'un gouvernement qu'il réponde aux attentes de l'opinion publique, mais surtout qu'il pose le meilleur geste environnemental. En d'autres mots, la raison doit l'emporter sur l'émotion.

Actuellement, le consommateur est déjà pénalisé de plus de 20 millions de dollars en consignes non réclamées; doubler le montant de la consigne, c'est doubler les pertes financières des consommateurs. Il y a pourtant une autre solution!

Bien sûr, il est possible de diminuer les irritants liés à la consigne et de mieux rémunérer le travail des détaillants en alimentation sans qui la performance de la consigne serait désastreuse. C'est justement là que réside la principale faiblesse de cette approche; il faudra investir beaucoup de publicité, d'énergie et d'argent sonnant dans ce système pour qu'il offre un rendement respectable. Pourtant, le transfert des contenants à remplissage unique, tel que l'entrevoyaient les membres de la Commission, permettrait de consolider les acquis de la collecte sélective et universelle des matières.

ÉLECTION PROVINCIALE

Un gouvernement péquiste minoritaire

Le 4 septembre dernier, les Québécois ont décidé d'élire un gouvernement péquiste, ce qui engendra du même coup, l'élection la première femme au poste de première ministre de l'histoire du Québec. Ainsi, Pauline Marois succèdera à Jean Charest, au pouvoir depuis les 9 dernières années.

Les résultats électoraux ont tous l'allure d'une demi-victoire pour Mme Marois qui devra composer avec un gouvernement minoritaire. Ce faisant, elle n'aura pas toute la marge de manœuvre nécessaire pour imposer son programme électoral. Des alliances seront nécessaires et elle devra, une fois de plus, démontrer sa capacité de naviguer en eau trouble.

Pour l'A.D.A., ce changement de gouvernement signifie que plusieurs dossiers

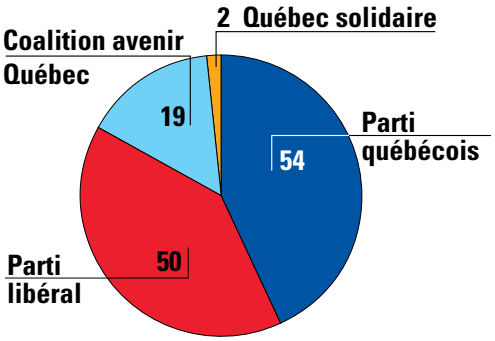

devront être repris à zéro. Nous attendons avec impatience de connaître la composition du Conseil des ministres qui sera dévoilée le 19 septembre prochain. D'ici là, voici un aperçu des principales mesures, touchant le secteur de l'alimentation, contenues dans les programmes électoraux des principaux partis. Ainsi, vous aurez une idée des positions que défendront ceux-ci lors des travaux parlementaires.

PARTI QUÉBÉCOIS

- Faire passer de 33 à 50 % la consommation de produits québécois
- Soutenir *Aliments du Québec* à titre de label officiel des produits québécois
- Faciliter l'émergence d'appellation contrôlée pour nos produits québécois distinctifs et spécialisés
- Donner aux producteurs artisanaux d'alcool un accès à leurs succursales locales de la SAQ
- Créer un fonds dédié à l'innovation, à la transformation et à la distribution des produits alimentaires du Québec

PLQ

- Renforcer la promotion et la distribution des Aliments du Québec en doublant le budget de la campagne « Le Québec dans votre assiette »
- Créer un bureau de promotion des produits alimentaires du Québec pour les marchés d'ici et d'ailleurs

COALITION

- Investir des sommes supplémentaires pour la promotion des produits québécois afin d'augmenter significativement l'achat local
- Rendre l'étiquetage obligatoire pour tous les produits contenant des OGM
- En partenariat avec TRANSAQ, élaborer une stratégie pour accélérer les investissements des entreprises de transformation alimentaire

Québec solidaire

- Élaborer des services de proximité en alimentation saine et des circuits courts
- Soutenir la promotion et l'étiquetage des produits locaux
- Instaurer une cote éthique et écologique pour les produits agroalimentaires

ALCOOL

Modernisation de la Loi sur les permis d'alcool : Mort au feuilleton, mais…

Le déclenchement des élections ayant été décrété le 1er août dernier, le projet de loi sur la modernisation de la *Loi sur les permis d'alcool* est, par le fait même, mort au feuilleton. Toutefois, le dossier n'est pas réglé pour autant. Tous les acteurs de l'industrie attendent avec impatience la révision de cette loi qui n'a pas été dépoussiérée depuis deux décennies. Peu avant le déclenchement des élections, l'A.D.A. avait été convoquée en commission parlementaire qui devait avoir lieu le 11 septembre prochain.

Rappelons que nous avions salué la décision de réviser la loi, mais nous étions déçus de constater que le projet de loi propose une modernisation à sens unique. Lors de notre passage en commission parlementaire, nous avions l'intention de souligner aux députés l'importance de bonifier le projet de loi afin d'éviter d'accentuer la concurrence déloyale entre le secteur de consommation à domicile et sur place. Espérons que ce dossier sera rapidement mis de l'avant par le prochain gouvernement.

TABAC

Contrebande de tabac : 3 nouvelles équipes passent à l'action

L'A.D.A. se réjouit d'apprendre que l'argent frais investi par le gouvernement du Québec dans le programme ACCES tabac lors du dernier budget se traduira par l'ajout de trois nouvelles escouades spécialisées dans la lutte à la contrebande. Pour l'instant leurs emplacements ne sont pas connus, mais ça ne saura tarder. Il faudra attendre la formation du nouveau gouvernement avant d'en savoir un peu plus.

Avec des pertes fiscales annuelles estimées à 225 M$, la contrebande de tabac est un véritable fléau pour le gouvernement, mais également pour les détaillants légaux, principalement ceux de petites surfaces, pour qui les revenus tirés de la vente de tabac représentent une part importante de leur chiffre d'affaires. En ce sens, l'ajout de nouvelles équipes œuvrant dans le cadre du programme ACCES tabac est certainement une bonne nouvelle.

Rappelons que, lors de notre passage en commission parlementaire en octobre dernier, nous avions fortement recommandé aux élus d'étendre les escouades spécialisées dans la lutte à la contrebande à l'ensemble des régions du Québec. En ce sens, nous sommes satisfaits de voir que les détaillants de 3 régions supplémentaires pourront bénéficier des effets favorables d'une telle équipe d'intervention.

Escouades spécialisées dans la lutte à la contrebande actuellement en place

Projet pilote

Dans le même ordre d'idée, le gouvernement mettra également en place un projet pilote visant à contrer l'approvisionnement illégal des usines servant à fabriquer le tabac de contrebande.

MODE DE PAIEMENT

États-Unis : Règlement de 6 G$ pour les frais touchant les cartes de crédit

États-Unis, le 13 juillet dernier – les sociétés de crédit Visa et MasterCard ainsi que d'autres banques importantes ont accepté de verser 6 milliards de dollars et ainsi mettre fin à une poursuite intentée par un regroupement de détaillants en 2005.

Le règlement donne raison aux marchands – tels que Kroger, Safeway et Rite Aid – qui accusaient les banques d'avoir conspiré afin de fixer les frais associés à l'utilisation des cartes de crédit. Aux États-Unis, les frais des commerçants correspondent approximativement à 2 % du coût total de l'achat. Autre élément important du règlement, les marchands pourront dorénavant faire payer un surplus aux clients qui décident de payer par carte de crédit.

Pendant ce temps au Canada

L'annonce de ce règlement est survenue quelques mois après le début du procès opposant Visa et Mastercard au Bureau de la concurrence du Canada. Comme aux États-Unis, ce procès porte sur les règles anticoncurrentielles imposées par les sociétés de crédit. Le Tribunal de la concurrence a entendu la cause entre les mois de mai et juin 2012 et nous attendons avec impatience la décision du tribunal. Souhaitons que le dénouement de cette saga rende justice aux marchands qui, chaque année, paient environ 5 milliards de dollars en frais cachés pour les paiements effectués par carte de crédit.

Paiement mobile : La vulnérabilité des téléphones portables démontrée

« Les téléphones-portefeuilles sont tout sauf invulnérables », voilà la démonstration qui fut effectuée par des spécialistes de la question dans le cadre d'un grand rassemblement d'informatique à Las Vegas en juillet dernier. Sur scène, Eddie Lee, de l'entreprise Blackwing Intelligence, a piraté un téléphone fonctionnant avec Android (développé par Google). Ce dernier a réussi à capter les données d'une carte de crédit pour ensuite l'utiliser comme *Google Wallet* et effectuer des achats.

Alors qu'il y a une véritable course contre la montre entre les grands détaillants de ce monde pour mettre en place un système de paiement mobile, cette démonstration de spécialistes sur la sécurité informatique à de quoi refroidir l'enthousiasme des consommateurs.

ENCADREMENT LÉGISLATIF

Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation (LCSPC) : Rencontre imminente

Bonne nouvelle, la ministre de la Santé du Canada, Leona Aglukkaq, nous a assuré qu'une réunion entre l'A.D.A. et la Direction de la sécurité des produits de consommation (DSPC) est imminente. Dans le cadre de cette réunion, nous aurons l'occasion d'expliquer clairement aux autorités concernées que la grande majorité des commerçants risquent de se retrouver en situation d'infraction en vertu de la nouvelle LCSPC.

Tel que nous l'expliquions dans le dernier RADAR, à l'heure actuelle, les renseignements exigés en vertu de la LCSPC requièrent une tenue de document plus exhaustive que ce que sont en mesure de fournir la grande majorité des détaillants en alimentation. Nous comprenons les objectifs louables de la LCSPC, mais la durée des produits en tablette est une donnée quasi impossible à colliger. Pour pouvoir appliquer la nouvelle loi de façon simple et efficace, il faudrait que chaque lot de produits visés soit identifié par un code électronique unique (RFID). Actuellement, il y a une, peut-être deux chaînes de magasins en mesure d'appliquer intégralement la LCSPC dans l'ensemble du commerce de détail canadien.

Devant ce constat, nous attendons avec impatience de rencontrer la DSPC pour voir s'il est possible de trouver une solution qui répond à la fois aux objectifs de Santé Canada et qui puisse être mise en place de façon réaliste par les commerces canadiens.

LOTERIE EN LIGNE

Les détaillants : Un rouage important de la vente de loteries

Après que Loto-Québec ait annoncé ses intentions à l'automne 2011, voilà que depuis le 27 août dernier, les consommateurs peuvent se procurer des billets de Lotto Max, de 6/49, de Québec 49 et de l'Extra directement sur le Web.

L'A.D.A. est heureuse de constater que, malgré ce virage Web, les détaillants demeurent un rouage important de la vente de produits de loterie. En effet, le consommateur aura la possibilité de désigner un détaillant lors de ses achats en ligne. Ainsi, ce dernier recevra la même commission que s'il avait vendu le produit en magasin. Lorsqu'aucun détaillant ne sera désigné, 2 % des ventes seront remis à l'ensemble des détaillants au prorata de leurs ventes.

Guichet automatique bancaire (GAB)

Avez-vous demandé votre permis d'exploitation?

En vertu de la nouvelle réglementation qui régit dorénavant les activités des entreprises de services monétaires, le volet d'encadrement des guichets automatiques privés n'entrera en vigueur que le 1er janvier 2013.

Les entreprises qui exploitent un GAB doivent présenter une demande de permis d'exploitation à l'Autorité des marchés financiers avant le 1er octobre prochain. Cette nouvelle réglementation, adoptée par le gouvernement du Québec, impose des obligations aux entreprises, telles la tenue de dossiers et la vérification d'identité des clients.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec un agent du centre d'information de l'AMF au 1 877 525-0337.

ENJEUX

Classement des labels de qualité au Québec : **Aliments du Québec grand premier!**

Le 23 août dernier, les résultats du premier classement des labels de qualité au Québec ont été dévoilés. Ainsi, nous apprenions qu'*Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec* arrivaient respectivement premier et troisième!

Le classement de 2012 est le fruit d'une étude réalisée auprès de 1 510 Québécois âgés de 18 ans et plus et répartis dans chacune des régions du Québec. Au total, 20 labels ont été évalués selon les critères suivants :

CONNAISSANCE
CLARTÉ
HONNÊTETÉ
PERTINENCE
VISIBILITÉ
CRÉDIBILITÉ
DESIGN

Fait intéressant, l'étude permet de relever les caractéristiques que partagent les trois premiers labels du classement. Ainsi, les labels ayant obtenu le meilleur score sont tous très visibles aux yeux des consommateurs, leur logo est facile à comprendre et leur raison d'être est jugée très pertinente par l'ensemble de la population. De plus, ils mettent tous de l'avant la provenance des aliments.

La provenance régionale : un impact local avant tout

C'est connu, les consommateurs ont un intérêt grandissant envers la provenance des aliments. À la lumière de ce phénomène, une partie des travaux des chercheurs a porté sur la comparaison de deux types de labels, soient la certification de provenance (p. ex., *Aliments du Québec*) et la certification de provenance régionale (p. ex., *Créateurs de saveurs*).

Le constat est sans équivoque, les labels de provenances régionales ont un impact local avant tout. Ainsi, s'ils performent moins bien à l'échelle du Québec, la réalité est tout autre dans leur région respective. Par exemple, le label Saveurs du Bas-Saint-Laurent a obtenu un score de 30,8 à l'échelle du Québec, ce qui le place loin derrière le score de 59,2 d'Aliments du Québec. Toutefois, dans la région du Bas-Saint-Laurent, ce label obtient 63,1 comparativement à 62,1 pour Aliments du Québec.

Le classement des labels de qualité au Québec est une étude réalisée par la Chaire Bombardier de gestion de la marque et de l'Unité mixte de recherche Moisa.

Un peu trop de labels bio?

L'étude démontre que, malgré qu'ils soient jugés très pertinents par les consommateurs, les labels biologiques sont très peu visibles et mal compris des consommateurs. Une hypothèse émise par les chercheurs est que la prolifération des labels biologiques nuit à ce secteur.

LE CLASSEMENT 2012

Rang	Label		Score CM
1		Aliments du Québec	59,2
2		Pommes Qualité Québec	57,4
3		Aliments préparés au Québec	55,4
4		Visez santé	49,2
5		Bio Québec	41,4
6		Bio Canada	40,4
7		Québec Vrai	35,5
8		Solution sensée	32,0
9		Saveurs du Bas-Saint-Laurent	30,8
10		Signature Santé	27,3
11		Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est	25,3
12		Carbon Trust	23,5
13		Fair Trade	22,6
14		USDA Organic	22,6
15		Best aquaculture practices	22,6
16		Ocean Wise	19,4
17		Rainforest Alliance	19,2
18		Certified Humane	16,6
19		Halal	12,3
20		COR (Kasher)	10,9

ENJEUX

MONNAIE

Retrait du 1¢ : ce que vous devez savoir

Dans le dernier budget fédéral, le ministre des finances du Canada – M. Jim Flaherty – avait annoncé que la distribution de la « cenne noire » allait cesser à la fin de l'automne 2012. Cependant, suite aux demandes des détaillants et entrepreneurs, la date des funérailles fut repoussée au 4 février 2013. Voici quelques éléments que vous devez savoir en prévision du 4 février prochain.

Arrondir à la hausse ou à la baisse ?

À la baisse

1,01 $ ou 1,02 $	**1,00 $**
1,06 $ ou 1,07 $	**1,05 $**

À la hausse

1,03 $ ou 1,04 $	**1,05 $**
1,08 $ ou 1,09 $	**1,10 $**

Exemple d'arrondissement – Québec

Café	1,70 $	
	0,09 $	TPS/TVH 5 %
	0,17 $	TVQ 9,5 %
	1,96 $	**TOTAL**

Option de paiement

Chèque ou carte de débit/crédit	Argent comptant
Pas d'arrondissement	Arrondissement à la hausse de 0,04¢
Paiement final 1,96 $	Paiement final de 2 $

SACS

Sacs de plastique : 52 % de moins et 2 ans d'avance

1,2 milliard. Voilà le nombre de sacs de plastique que les Québécois n'ont pas utilisés en 2010 comparativement à 2007. Il s'agit d'une réduction de 52 % de l'utilisation des sacs de plastique non réutilisables ce qui représente 3 sacs de moins par semaine par Québécois.

Satisfait que les consommateurs aient atteint en 2010 un objectif qui avait été fixé pour 2012, le ministre Arcand a affirmé lors du lancement ne pas avoir l'intention de fixer un nouvel objectif. Ce dernier a également précisé être conscient que le recours au sac réutilisable était monnaie courante dans les épiceries, mais qu'il y avait « encore un peu de travail à faire dans les pharmacies ».

3 sacs de moins / semaine / Québécois

De gauche à droite : Pierre Arcand (ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs), Nathalie St-Pierre (v.-p., Conseil canadien du commerce de détail), Ginette Bureau (PDG, Recyc-Québec), Françoise Pâquet (dir. des relations gouvernementales, Conseil québécois du commerce de détail), Florent Gravel (PDG, Association des détaillants en alimentation du Québec) et Maryse Vermette (PDG, Éco Entreprises Québec).

SIAL CANADA
À TORONTO

Make your
Food Connections
in North America.

SIAL 2013
Marché de l'alimentation Nord-Américain
Canada
Toronto

30 avril au 2 mai 2013
Direct Energy Centre

sialcanada.com

un événement comexposium The place to be
SIAL, une filiale du groupe Comexposium

By SIAL GROUP
www.sial-group.com

ENVIRONNEMENT

Le développement durable : C'EST QUOI?

Depuis quelques années, l'expression « développement durable » est utilisée à toutes les sauces et peut paraître vide de sens pour plusieurs d'entre vous. Cependant, vous êtes nombreux à intégrer, à votre insu ou non, le développement durable (DD) dans vos décisions d'affaires. Est-ce votre cas? Qu'est-ce que le développement durable? Quels sont les avantages? Existe-t-il des ressources financières? Loin d'être exhaustive, cette chronique se veut plutôt un survol de ce qu'est le développement durable.

Qu'est-ce que le développement durable?

Sans entrer dans les détails, disons simplement que le développement durable c'est se doter d'une vision d'avenir (plan de développement) qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Concrètement, pour qu'une décision s'inscrive dans une démarche de DD, elle doit tenir compte des trois dimensions suivantes.

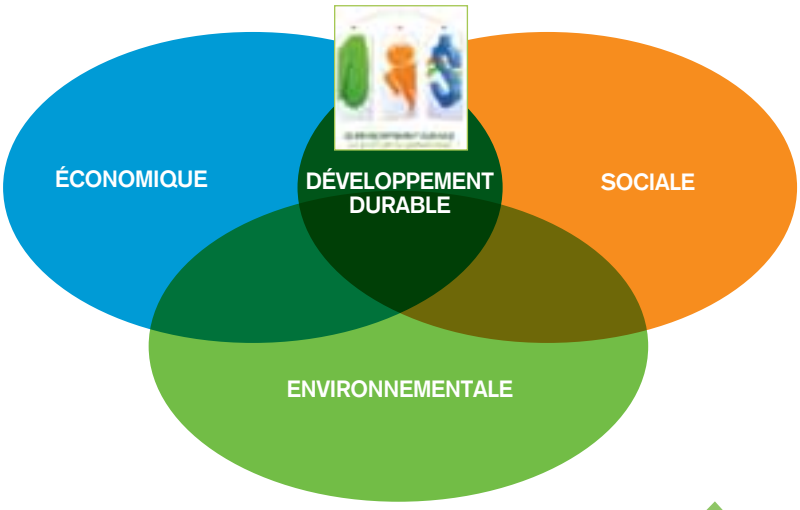

ÉCONOMIE

- Optimisation des ressources
- Amélioration du climat de travail

ENVIRONNEMENT

- Récupération, recyclage, etc.
- Conception écologique des produits (emballages, matériaux utilisés, etc.)
- Approvisionnement responsable (plus faible impact environnemental possible)

SOCIÉTÉ

- Amélioration de la santé physique et psychologique des employés
- Engagement communautaire et consultation des parties prenantes
- Contribution à la présence d'une main-d'œuvre qualifiée, diversifiée et innovante (diversité culturelle et intergénérationnelle, insertion sociale)

Quels sont les avantages?

- ✔ Fidélisation de la clientèle
- ✔ Réduction des coûts d'exploitation
- ✔ Attraction et rétention de la main-d'œuvre
- ✔ Innovation et apprentissage
- ✔ Maximisation de la productivité

78,7 %

des Québécois estiment que le DD peut améliorer la performance économique et financière des entreprises[1].

Plus de 10 % des entreprises du Qc ont amorcé une démarche de DD[3].

L'objectif gouvernemental est que

20 %

des entreprises québécoises aient amorcé une démarche de DD d'ici 2013.

Une démarche accessible[2]

L'adoption d'une démarche de développement durable est à la portée de toutes les entreprises qui souhaitent progressivement revoir leurs façons de faire, et ce, en fonction de leurs ressources et de leurs priorités. Un portail gouvernemental a d'ailleurs été mis en ligne au **www.developpementdurable.gouv.qc.ca** afin d'aider les entrepreneurs à intégrer davantage des pratiques de gestion en lien avec le développement durable. Les assises d'une telle démarche sont :

- une vision et un engagement de la part des dirigeants de premier niveau;
- l'élaboration d'objectifs qui tiennent compte des ressources et des besoins de l'entreprise;
- la mise en œuvre d'un plan d'action qui vise une amélioration continue.

[1] Sondage de la Fondation de l'entrepreneurship 2011
[2] Bureau de la coordination du développement durable du MDEIE
[3] Sondage du MDEIE 2009-2010 sur le développement durable à l'intention des entreprises québécoises (3 353 répondants)

LE GRAND RENDEZ-VOUS SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL, LES 16 ET 17 OCTOBRE 2012

C’est gratuit... et payant !

Le Grand RENDEZ-VOUS
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Le Grand Rendez-vous en santé et sécurité du travail, c’est un salon gratuit de plus de 200 exposants et plusieurs conférences* offertes sur les meilleures pratiques dans le domaine. C’est aussi l’occasion de profiter d’experts à votre écoute et d’obtenir des solutions concrètes à vos préoccupations quotidiennes.

Inscrivez-vous :

www.grandrendez-vous.com

* Frais d’inscription pour les conférences. Consultez la programmation complète pour en savoir plus.

DCI300-127 (2012-08)

YouTube

Parce que le Québec a besoin de tous ses travailleurs

www.grandrendez-vous.com

CSST

« Éliminer les gras trans de nos menus, diminuer l'apport en sel et élaborer des plats à l'attention des personnes souffrant d'allergies alimentaires: voilà comment notre entreprise s'inscrit dans le progrès. »

Pierre Marc Tremblay, président et chef de la direction des Restaurants Pacini et de Commensal S.E.C., premières entreprises engagées dans le programme Melior.

- » Une réponse concrète aux nouveaux besoins des consommateurs
- » Un encadrement personnalisé via une charte d'engagement volontaire visant le progrès nutritionnel
- » L'accès à une expertise rigoureuse et indépendante pour vous accompagner dans votre démarche

Melior MC

Mon engagement dans le programme Melior:
une démarche volontaire, une volonté en marche

Pour plus d'informations, visitez
programmemelior.org

Pour satisfaire les goûts alimentaires de votre clientèle, offrez-lui ce qu'il y a de mieux :

Le Veau de lait du Québec

Cubes de Veau de lait du Québec braisés à la texan

DOSSIER SPÉCIAL

TABAC

VENTE AUX MINEURS

Quoi faire lorsque vous recevez un avis d'infraction pour vente de tabac à un mineur

Plusieurs détaillants, accusés de vente de tabac aux mineurs, ont remporté leur cause dans le passé. Nous vous encourageons donc à porter votre cause devant les tribunaux car en cas de récidive, l'amende pourrait être beaucoup plus salée. Voici un résumé des démarches qu'ils ont entreprises et qui leur ont permis de gagner leur cause.

1 Tout d'abord, appelez l'A.D.A.

2 Plaidez non-coupable.

3 Vous devez bien préparer votre plaidoyer. Démontrez votre bonne foi :

- citez des témoins confirmant que vous ne voulez pas vendre de tabac aux mineurs;
- montrez des photos de votre magasin où l'on voit, bien en vue; des affiches d'interdiction;
- présentez des formules signées par les employés démontrant qu'ils sont au fait des lois.

N'attendez pas d'être pris pour agir !

- Lors de l'embauche d'un employé, informez-le de la réglementation et des conséquences s'il vend du tabac à un mineur. Faites-lui signer la *Déclaration de l'employé relative aux lois qui interdisent la vente aux jeunes de moins de 18 ans de produits du tabac, d'alcool et de billets de loterie ainsi que la location de films destinés aux adultes*, qui confirme que vous l'avez bien informé de la réglementation. (Contacter l'A.D.A. pour obtenir une copie de ce document)
- Exiger de tout vos employés qu'ils suivent la formation gratuite «Nous cartons» accessible au www.csmoca.org
- Demandez systématiquement les cartes d'identité à toute personne qui semble avoir moins de 25 ans.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter l'A.D.A. au (514) 982-0104 ou 1-800-363-3923 ou info@adaq.qc.ca

Sanctions en cas d'infraction

	Exploitant	Employé
Pénale	Minimum de 500 $ pour une 1re infraction	Minimum de 100 $ pour une 1re infraction

	Exploitant	
Administrative	1re fois	2e fois en cinq ans*
	Suspension du droit de vendre du tabac pour une période **d'un mois**	Suspension du droit de vendre du tabac pour une période **de six mois**

* Toute déclaration de culpabilité subséquente, prononcée dans les cinq ans de la première déclaration de culpabilité, entraîne une suspension du droit de vendre du tabac pour une période de deux ans

Comment ne pas se faire prendre deux fois ?

Août 2011, M. Untel, propriétaire d'Alimentation Untel inc. reçoit une amende parce qu'un de ses employés a vendu du tabac à un agent-double mineur. À contre-coeur, il paie son amende de 500 $ pour première offense, mais il n'est pas question qu'on le reprenne.

Déterminé à ne pas se faire prendre à nouveau, M. Untel prend les grands moyens. Il chambarde littéralement les habitudes au sein de son commerce.

Tout d'abord, M. Untel fait signer une déclaration à chacun des employés selon laquelle il est interdit de vendre des produits de tabac à des mineurs et qu'il faut systématiquement demander une pièce d'identité personnelle valable. Il a ensuite averti le syndicat de ses démarches et prévu des mesures disciplinaires sévères s'il devait y avoir récidive. Il s'est également assuré que l'affichage développé par le Ministère de la santé soit bien visible dans tous les endroits stratégiques (salle d'employés, chaque caisse, etc.).

Une fois toutes ces mesures mises en place auprès des employés actuels, il fallait s'assurer d'un suivi et surtout de ne pas oublier d'effectuer la même démarche pour les nouveaux employés. C'est pourquoi la *déclaration de l'employé* a été intégrée à même le « kit » de formation. Pour ne rien laisser au hasard, des rappels périodiques sont effectués auprès de tout le personnel afin de rappeler l'importance de la démarche «Nous cartons».

Malgré toute l'énergie consacrée à la sensibilisation, en août 2012, une employée de son commerce est prise à vendre du tabac à un mineur. Comme M. Untel s'était préparé à cette éventualité, il a décidé de plaider non coupable. Résultat, il parvient à démontrer qu'il avait tout fait, dans la mesure du possible, afin d'éviter que cela ne se produise et n'a donc pas eu à payer le coût de sa peine. Cependant, comme il avait été précédemment entendu avec le syndicat, en plus de devoir payer son amende personnelle, l'employée a écopé de deux semaines sans solde.

Personne n'est sans faille, c'est pourquoi à la suite de ce deuxième avertissement, l'équipe d'Alimentation Untel inc. a encore tenté d'améliorer son système. Dorénavant, chaque fois qu'un produit de tabac passe sur le lecteur optique, l'écran de la caisse indique qu'il faut demander une pièce d'identité. Être proactif au lieu de réactif a fait sauver beaucoup d'argent à M. Untel, tout en contribuant efficacement à la lutte au tabagisme chez les jeunes de moins de 18 ans.

Saviez-vous que…

L'interdiction de vendre du tabac oblige l'exploitant à retirer tout le tabac des étalages ainsi que la publicité relative au tabac durant toute la durée de l'interdiction, à défaut de quoi le ministre de la Santé et des Services sociaux peut faire enlever le tabac aux frais de l'exploitant.

Attention !

Avant d'effectuer la vente de tabac, assurez-vous d'être inscrit au registre.

Depuis le 1er janvier 2006, la vente de tabac au détail est devenue une activité à déclaration obligatoire auprès du Registraire des entreprises. En effet, l'inscription au registre des entreprises du nom et de l'adresse des établissements où cette activité est exercée est obligatoire.

www.registreentreprises.gouv.qc.ca

DÉMARCHES EFFICACES POUR ÉVITER DE CONTREVENIR À LA LOI SUR LE TABAC

- **Déclaration de l'employé relative à la loi qui interdit la vente de produits de tabac aux mineurs (intégrer la loi à la démarche de formation);**
- **Exiger de tout nouvel employé de suivre la formation gratuite «Nous cartons» accessible au www.csmoca.org**
- **Affichage efficace des règles de vente du tabac dans tous les lieux stratégiques;**
- **Rappels périodiques auprès de tous les employés;**
- **Lecteur optique qui avertit de la nécessité de demander une carte d'identité valable;**
- **Documenter la démarche à l'aide de photos datées des affichages et de divers documents qui pourraient être apportés comme preuve s'il y avait faute.**

FORMATION EN LIGNE GRATUITE

[NOUS CARTONS]

les moins de 25 ans

« ICI NOUS CARTONS » une solution gagnante à la gestion de la vente de produits interdits aux mineurs.

Cette formation, d'une durée approximative de 50 minutes incluant une certification, vous permettra de former vos caissiers/caissières sur la vente des produits interdits aux mineurs et ainsi démontrer que vous êtes un détaillant responsable. De plus, vos employés certifiés seront davantage conscients des conséquences relatives à ces lois dont le non-respect peut avoir un impact très négatif pour votre commerce.

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA :

- De prévenir les pertes financières relatives à la suspension de permis en cas d'infraction
- De démontrer que vous êtes un commerçant socialement responsable
- De sensibiliser vos employés sur le contenu des lois applicables en matière de vente de produits interdits aux mineurs

AMDEQ
Association marchands dépanneurs et épiciers du Québec

CSMOCA
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation

www.csmoca.org

MISSION PRÉVENTION

VCS GROUPE CONSEIL
CONSULTANTS EN PRÉVENTION

VALEURS

Peut-on changer?

Voilà une question existentielle qui pourrait soulever des heures de débat et de discussion. Je me permets aujourd'hui de vous donner mon avis en qualité d'enquêteur.

Au cours du dernier mois j'ai enquêté sur trois cas où les propriétaires avaient embauché ou réembauché des employés qui avaient été arrêtés pour vol interne dans le passé.

> *« Je le connaissais bien, c'est le fils d'un ami et à l'époque il vivait une séparation. »*

> *« Elle était jeune à l'époque et m'a assuré avoir eu sa leçon. »*

> *« Il vivait un problème de drogue à l'époque, depuis, il est sobre, je lui ai donc donné sa chance. »*

Voilà les raisons « Mère Teresa » que l'on m'a servies. Mais, malgré la bonté de cœur et une deuxième chance, ces chers repentis ont quand même succombé à la tentation, faisant du bon samaritain une victime de plus dans l'éternelle roue de la malhonnêteté.

Si vous me demandez mon avis, je ne crois pas qu'une personne puisse changer; voleur un jour, voleur toujours. Nous évoluons, certes, mais la personne que nous sommes à l'intérieur et nos valeurs fondamentales, ne changent pas. Ce qui fait fléchir le voleur la première fois n'est pas son problème financier, car nous en avons tous! Une personne choisit d'enfreindre la loi, de briser la confiance que lui accorde son patron ou de tromper ses collègues de travail pour une multitude de raisons, mais PAS parce qu'il a un problème. Il fera ce choix, car son niveau d'attachement à son emploi est omniprésent, car le risque de se faire prendre n'est pas suffisamment élevé, ou encore parce qu'il est foncièrement malhonnête. D'autres feront simplement ce choix puisque voler ne fait pas partie des interdits personnels. Des raisons, j'en entends des centaines par année, tout autant de cas de récidive que de bonnes raisons de les réembaucher.

N'oubliez pas que vous êtes assurés pour ce qui est appelé « malhonnêteté d'employé », par contre, lorsqu'un assureur apprend que vous avez choisi de donner une seconde chance, il est possible qu'il refuse de vous indemniser. Si vous faites un choix à risque, ce sera à vos risques, vous dira votre expert en assurances.

Finalement, imaginez la jurisprudence interne que peut engendrer la réembauche d'un employé qui vous a déjà volé. Monsieur le patron, pourquoi congédier Marc Doigtcroche pour vol alors que Julie Pashonnête ne l'a pas été? Ce qui est bon pour un doit être bon pour les autres.

Alors, allez porter des sandwiches aux sans-abri ou aller sauver un chaton pris en haut d'un arbre si vous vous sentez le cœur léger, mais de grâce, ne réembauchez pas un employé qui a déjà volé. Comme Dalida vous l'a déjà chanté…paroles, paroles, paroles…

LE FUTUR EST ICI

INNOVATIONS ALIMENTAIRES CANADA 2012

PALAIS DES CONGRÈS DU TORONTO MÉTROPOLITAIN
1ER & 2 OCTOBRE 2012

BIENVENUE CHEZ VOUS

Chaque jour qui passe nous amène de plus en plus près à IAC 2012. Pour l'année de la 50e anniversaire de la FCEI, **l'IAC "retourne chez soi" au centre-ville de Toronto au Palais des congrès du Toronto métropolitain Les 1 er & 2 octobre 2012.**

- **500** exposants et plus de **5000** visiteurs!!
- Une présentation très spéciale aura lieu pour **le lauréat du prix de l'Esprit de l'indépendant de la FCEI 2012: Anthony Longo**
- **Reconnaissance des Membres à vie 2012 de la FCEI**
- **Grands gagnants des prix de l'Épicier canadien indépendant de l'année**
- **Le programme de conférence le plus pertinent aux activités commerciales à jour ET BEAUCOUP PLUS!**

Pour plus d'informations sur IAC 2012, visitez
groceryinnovations.com

GROCERY INNOVATIONS CANADA
INNOVATIONS ALIMENTAIRES CANADA

CFIG FCEI

50 Bold Ideas Brighten Future

DCP301-247 (2012-07)

Investissement en formation ou baisse de production ? Que choisissez-vous ?

Fournissez des machines sécuritaires et des équipements de protection adéquats, formez et supervisez vos travailleurs : c'est votre responsabilité !

Parce que le Québec a besoin de tous ses travailleurs

www.csst.qc.ca/machines

CSST

POUR UNE HISTOIRE SANS FAIM

La Fondation Tirelire est un organisme sans but lucratif qui tous les jours mobilise ses efforts pour combattre la faim. En apportant un soutien financier aux organismes communautaires œuvrant dans l'alimentation, **la fondation encourage l'action collective et les solutions novatrices** qui permettent de soulager la faim chez les plus démunis.

Fondation Tirelire

Les producteurs de porcs du Québec aident les organismes à soulager la faim

www.fondation**tirelire**.com

CHRONIQUE PLACEMENT

LANDRY MORIN
Gestionnaires de portefeuille

Versement d'un dividende et effet des réinvestissements

Le dividende constitue une rémunération pour les investisseurs qui conservent leurs actions à long terme. Le versement d'un dividende ne change pas la richesse de l'actionnaire. Dans les faits, le cours de l'action comprend déjà le montant du dividende qui figure au bilan sous forme d'actifs de trésorerie.

Au moment du versement du dividende, la société s'appauvrit puisqu'il y a diminution de son actif net. À la date ex-dividende, on observe une baisse du cours de l'action qui correspond normalement au montant du dividende versé.

Fonctionnement des distributions pour un fonds négocié en bourse et un fonds commun

Pour bien comprendre la mécanique du réinvestissement, soulignons quelques éléments distinctifs.

	Fonds négociés en bourse	Fonds communs de placement
Fonctionnement	Les porteurs de parts interagissent entre eux comme s'ils négociaient une action sur le parquet de la bourse.	Les porteurs de parts interagissent directement avec le fonds; ils échangent des parts contre du comptant ou l'inverse.
Prix/évaluation	Se négocie en bourse tout au long de la journée, le prix correspond à la valeur des titres sous-jacents.	Se négocie une fois par jour au prix de fermeture de la journée.
Achat et vente par les détenteurs	Aucune incidence fiscale pour les autres détenteurs.	Les opérations d'achat et de vente des autres porteurs de parts peuvent générer des gains et des pertes pour les détenteurs de parts restants.
Frais	Peu de frais de gestion et d'opérations.	Frais de gestion et d'opérations élevés.
Rotation du portefeuille	Très faible, ce qui réduit le montant des distributions.	Variable selon le style de gestion, une rotation élevée entraîne des distributions plus élevées.
Effet du réinvestissement des distributions	**Valeur totale du portefeuille :** inchangée **Prix de base rajusté :** augmente **Nombre de parts :** inchangé	**Valeur totale du portefeuille :** inchangée **Prix de base rajusté :** augmente **Nombre de parts :** augmente

Effet du réinvestissement sur le prix des parts d'un fonds commun de placement

Les investisseurs qui réinvestissent automatiquement la distribution des dividendes constatent que la valeur totale du portefeuille reste la même après le réinvestissement. Il faut porter attention à trois composantes : 1) réduction de la valeur des parts du fonds commun de placement du montant équivalent à la distribution, 2) augmentation du nombre de parts selon l'achat de nouvelles parts, 3) augmentation du prix de base rajusté.

Exemple d'un réinvestissement de dividende :

- achat initial de 100 parts d'un fonds à 10 $ = investissement total 1 000 $ (PBR)
- augmentation du prix unitaire en cours d'année de 10 $ à 11 $ = valeur du placement 1 100 $
- versement d'un dividende de 0,50 $ par part au 31 décembre

Conséquence sur le prix des parts

- le prix unitaire baisse de 11 $ à 10,50 $ à cause du versement de la distribution
- le réinvestissement de 50 $ (100 parts X 0,50 $) au nouveau prix de 10,50 $ donne 4,7619 parts – vous détenez maintenant 104,7619 parts

Résumé

Achat initial de 100 parts qui valent maintenant 10,50 $ soit un investissement total de 1 050 $

Distribution de fin d'année de 50 $ pour l'achat de 4,7619 parts additionnelles

Nouveau prix de base rajusté (PBR) 1 050 $, soit coût initial de 1 000 $ + 50 $ en dividende réinvesti

Valeur totale du portefeuille incluant le réinvestissement = 1 100 $

Fonctionnement des distributions pour un fonds négocié en bourse (FNB)

Les actions et les titres individuels détenus dans les FNB versent des dividendes et des intérêts de la même façon que s'ils étaient détenus dans un fonds commun de placement traditionnel. Ces distributions sont imposables annuellement entre les mains de l'investisseur.

Effet du réinvestissement

À l'instar d'un fonds commun, le FNB qui a réalisé un gain en capital à la vente d'un placement et qui effectue une distribution aux investisseurs émet de nouvelles parts dont la valeur est égale au montant de la distribution de gains en capital. La différence fondamentale est que le FNB consolide immédiatement ses parts, de sorte que l'investisseur détient un nombre de parts inchangé. La distribution du gain est imposable dans les mains de l'investisseur de la même façon qu'une distribution en espèces, le prix de base rajusté (PBR) des parts de l'investisseur est majoré du montant de la distribution en nature. Lors de la vente des parts par l'investisseur, le PBR plus élevé vient réduire le montant des gains en capital qui sont réalisés sur la vente.

Le réinvestissement de la distribution entraîne une variation du prix de base rajusté (PBR) chaque fois que vous réinvestissez vos distributions. Le nombre de parts détenues augmente dans le cas d'un fonds commun et demeure inchangé dans le cas d'un fonds négocié en bourse.

Les fonds communs de placement et les fonds négociés en bourse offrent de nombreux avantages. En connaissant les incidences fiscales liées à ces fonds, leur fonctionnement et l'effet des réinvestissements des revenus, vous serez mieux renseigné pour discuter des stratégies avec votre conseiller.

CONNAISSEZ-VOUS LA DERNIÈRE ?

Demeurez à l'affût des **DERNIÈRES NOUVELLES** stratégiques du secteur du commerce de l'alimentation et de ses secteurs connexes... et prévenez les changements !

L'infolettre du Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation vous alimente en **RENSEIGNEMENTS UTILES** pouvant avoir un impact direct sur vos activités d'affaires. Ce bulletin est une source **d'information privilégiée** qui vous permettra d'anticiper les contraintes, les évolutions et d'être informé sur les dernières tendances de **VOTRE** secteur d'activité. Bien informé, vous serez en mesure d'**AGIR RAPIDEMENT** pour profiter des opportunités ou éviter les pièges.

Les PRINCIPAUX THÈMES abordés dans l'infolettre sont :

- La main-d'œuvre
- La formation
- Les nouvelles de l'industrie
- L'innovation dans le commerce de l'alimentation
- Les entreprises du secteur

Inscrivez-vous *DÈS MAINTENANT*

http://csmoca.org/fr/infolettre/

Une réalisation de

Commission des partenaires du marché du travail
Québec

CSMOCA
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DU COMMERCE DE L'ALIMENTATION
1030, RUE BEAUBIEN EST, LOCAL 301
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2S 1T4

T 514 499-1598

WWW.CSMOCA.ORG
INFO@CSMOCA.ORG

CHRONIQUE RESSOURCES HUMAINES

INFORMATION

Être informé, **c'est se donner le pouvoir de prévenir et d'agir!**

« La vérité de demain se nourrit de l'erreur d'hier »; Antoine de Saint-Exupéry a compris avant son temps l'importance d'utiliser l'information comme tremplin de l'avenir. Se tenir au courant de ce qui se passe dans notre milieu, c'est se donner la possibilité de réagir à toute situation et donner à chacune de vos actions sa pleine efficacité.

Pour bien gérer, il est nécessaire de tenir compte de toutes les informations disponibles dans la prise de décisions quotidiennes. Cependant, pour éviter que certaines perturbations externes, hors de votre contrôle, viennent nuire au bon fonctionnement de votre commerce, il est important de vous doter d'outils pouvant améliorer votre gestion du risque. Cela permet d'anticiper les évolutions et modifications de comportements des acteurs économiques, politiques et sociaux qui ont un impact sur vos activités d'affaires et ainsi maintenir votre compétitivité.

Nous vivons à une époque où l'information est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il faut en profiter, s'en servir à bon escient et transformer cette information en outil de gestion pour votre entreprise. Mais attention, *trop c'est comme pas assez*, vous devez être vigilant et trier l'information. Il faut vous assurer que vos sources sont fiables, crédibles et pertinentes à votre milieu professionnel.

Une bonne façon de s'en assurer consiste à établir ou à participer à un système de veille informationnelle. La mise en place d'un tel système peut s'avérer coûteuse; toutefois certains organismes offrent gratuitement ce service sous forme de bulletin électronique. Le CSMOCA en a récemment développé un et suit pour vous les informations qui touchent la main-d'œuvre, la formation, les innovations, les entreprises et l'industrie du commerce de l'alimentation.

Un nouvel outil gratuit qui peut faciliter la gestion de l'entreprise, pourquoi s'en passer? Inscrivez-vous à l'infolettre.

Nadine Moranville,
CSMOCA

TOURNÉE D'INFORMATION

ICI ON RECYCLE !

Réduire sa quantité de déchets : qui est concerné et par où commencer ?

Le bannissement de l'élimination à partir de l'an prochain : êtes-vous prêts ?

Les déchets de table et les matières organiques : quelles sont les solutions de gestion disponibles ?

Les outils disponibles et les programmes de subvention offerts par RECYC-QUÉBEC

Pour tout savoir sur la façon dont les industries, commerces et institutions (ICI) peuvent mieux gérer leurs matières résiduelles.

INSCRIVEZ-VOUS !

514.352.5002 ou 1 800.807.0678 (faites le 0)

Les détails de la Tournée d'information ICI ON RECYCLE ! sont disponibles sur le site

RECYC-QUEBEC.GOUV.QC.CA

Le Programme ICI ON RECYCLE ! a été instauré par RECYC-QUÉBEC au nom du gouvernement du Québec afin de souligner les efforts des industries, des commerces et des institutions (ICI) qui ont implanté, dans leur établissement, des mesures permettant la gestion responsable de leurs matières résiduelles. L'attestation de performance ICI ON RECYCLE ! de niveau 3 est remise aux ICI qui atteignent un taux de mise en valeur de leurs matières résiduelles d'au moins 70 %, en plus d'avoir réalisé des activités d'information et de sensibilisation auprès de leurs employés et d'avoir mis en place des mesures de réduction à la source et de réemploi.

RECYC-QUÉBEC
Québec

TCAQ

TABLES DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC

Les Tables de concertation agroalimentaire ont comme principale mission de faire la promotion du secteur bioalimentaire de la région à laquelle elles sont attachées. Elles font le lien entre les instances gouvernementales, les entreprises de production et de transformation agroalimentaire et les différents intervenants du marché, comme les détaillants en alimentation.

Elles sont en majeure partie financées par les centres locaux de développement (CLD), les municipalités (par l'entremise des Conférences régionales des élus), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), l'Union des producteurs agricoles et quelques autres organismes.

Il existe des Tables dans pratiquement toutes les régions administratives du Québec, couvrant ainsi le territoire québécois presque dans son ensemble.

Les détaillants en alimentation à la recherche de produits de leur région peuvent faire appel à la Table de concertation agroalimentaire de leur région. Sachez que les Tables organisent aussi des activités destinées à leurs membres ou aux entreprises de leur région. Il est donc possible de communiquer avec les Tables pour explorer les possibilités d'organisation d'activités de promotion ou de formation.

Lancement du *Portfolio régional agroalimentaire de l'Outaouais*

Depuis quelque temps déjà, la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO) voyait la nécessité de créer un document regroupant les différents produits agroalimentaires de la région de l'Outaouais dans le but de mieux les faire connaître.

C'est ainsi qu'est né le projet du *Portfolio régional*, un outil créé dans le but de faciliter la commercialisation des produits agroalimentaires de la région en favorisant un rapprochement entre les producteurs/transformateurs et les détaillants, restaurateurs et institutions qui souhaitent s'approvisionner en produits de qualité.

Le *Portfolio*, qui revêt un design stylisé, est composé de fiches descriptives comportant chacune une photo de qualité professionnelle mettant en valeur la grande qualité du produit ou de la gamme de produits, une description des produits, une section d'information technique, en plus d'une brève présentation de l'entreprise. Outre la version intégrale du *Portfolio*, il existe deux versions ciblées, une s'adressant spécifiquement aux détaillants et l'autre aux restaurateurs. Chacune de ces versions est disponible en français et en anglais.

À l'heure actuelle, des démarches de distribution ont été entreprises auprès des restaurateurs et des détaillants de la région de l'Outaouais ainsi que de ceux de la région d'Ottawa. Il est possible de trouver le *Portfolio régional Croquez l'Outaouais!* en ligne à l'adresse www.croquezoutaouais.com.

Pour plus d'information, veuillez contacter Stéphanie Ayotte, directrice adjointe à la TCAO. Suivez les projets de la TCAO et de la campagne *Croquez l'Outaouais!* :

www.croquezoutaouais.com

www.croquezlemagazine.com

www.facebook.com/pages/Croquez-lOutaouais/100520890028951

Goûtez Lanaudière! : une présence remarquable lors des Fêtes gourmandes de Lanaudière.

La campagne d'achat local Goûtez Lanaudière! a eu importante visibilité lors des Fêtes gourmandes de Lanaudière. Un chapiteau regroupait 18 entreprises associées à la campagne. Plus de 4 000 exemplaires du répertoire y ont été distribués afin que les 20 000 visiteurs des Fêtes gourmandes puissent retrouver leurs produits préférés chez les détaillants de la région.

www.goutezlanaudière.ca

www.facebook.com/goutezlanaudiere

Poste à la Commission agroalimentaire (Montérégie-Ouest)

La Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (Montérégie-Ouest) cherche présentement à pourvoir le poste de Commissaire représentant le secteur du détail en alimentation au sein de sa Commission agroalimentaire.
Cette participation volontaire contribue à définir et à mettre en œuvre des stratégies pour développer le secteur agroalimentaire à l'échelle régionale, en misant sur l'ensemble des ressources et dans une perspective d'occupation dynamique du territoire. Détaillants intéressés, composez le 1 877 370-1881.

BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

À garder en tête!

Le nouveau billet de 20 $ arrive en novembre.

Guichet automatique

Machine distributrice

Caisse libre-service

Compteur de billets

Vos appareils sont-ils prêts?

Communiquez avec votre fournisseur.

Vidéo sur le 20 $

Pour obtenir de plus amples renseignements et de la formation gratuite :
www.banqueducanada.ca/billets • education@banqueducanada.ca • 1 888 513-8212